



Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°18 – janvier 2020

LA VIE DE LA PLATEFORME

Tout au long de l'année 2019, la plateforme d'observation sociale animée par le [Compas](#), a contribué à impulser une dynamique d'observation partagée et pérenne entre les différents acteurs. Elle a recensé des données et des études dans le souci de les faire partager et a contribué à la production de documents.

La conférence annuelle des partenaires s'est réunie en février sur le thème des jeunes vulnérables en Pays de la Loire et se réunira de nouveau au cours du premier semestre 2020. En choisissant ce thème, la plateforme a souhaité inscrire son action dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Parmi les travaux de la plateforme, nous vous invitons à consulter l'infographie sur des indicateurs clés de la vie associative, réalisé par le groupe de travail « Vie associative » de la plateforme.

(<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/publications/infographie-chiffres-cles-sur-la-vie-associative-dans-les-pays-de-la-loire/>)

Nous souhaitons à chacun et à chacune une belle et heureuse année 2020.

Le site de la Plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

Les Français portent un regard sombre sur les quartiers sensibles

En Détail, juillet 2019 (CGET- ONPV)

Insécurité, difficultés sociales mais aussi solidarité et jeunesse méritante... Comment les Français voient-ils les quartiers dits « sensibles » et comment se construisent ces représentations ? L'étude, réalisée par le Crédoc à la demande du CGET, via l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), dans la lignée des enquêtes de 2009 et 2014, permet de suivre l'évolution de l'opinion et analyse les principaux facteurs qui façonnent l'image des quartiers.

Interrogés sur leur vision des quartiers « sensibles » pour l'ONPV, les Français associent spontanément ces territoires à l'insécurité (56%), aux difficultés sociales (29%) et à la relégation territoriale (16%). Cependant, les quartiers « sensibles » sont également porteurs d'images positives : forte solidarité entre les habitants, dynamisme des associations et jeunesse méritante. Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces territoires, 88% des Français attendent de l'État une plus grande intervention.

L'étude se penche sur les canaux d'information par lesquels les individus s'informent sur les quartiers « sensibles » et se créent leurs représentations. Le premier média consulté est la télévision, par le biais des journaux d'actualité (71%), suivi de la presse écrite (28%) et de la radio (23%). Or, comme l'a évoqué le Conseil national des villes, les médias audiovisuels véhiculent une image stéréotypée et négative des habitants des quartiers populaires.

L'avis des Français est également influencé par les liens tissés avec les quartiers « sensibles » : ceux qui y vivent ou qui y connaissent des proches n'ont pas le même regard que ceux qui n'ont aucune expérience de ces territoires.

http://www.onpv.fr/uploads/media_items/en-detail-onpv-images-des-quartiers-2.original.pdf

Solitude et isolement des personnes âgées en France, quels liens avec les territoires ?

Rapport, n°3, septembre 2019 (Petits Frères des Pauvres)

Ce rapport est consacré aux liens entre solitude, isolement des aînés et territoires.

L'étude révèle que 4,6 millions de Français de 60 ans et plus ressentent de la solitude et que 3,2 millions sont même en risque d'isolement relationnel.

Si, dans le cadre de cette étude, le ressenti de solitude n'est pas plus fréquent en milieu urbain qu'en zone rurale, il est cependant plus exacerbé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (32%) et dans les petites agglomérations de 2 000 à 20 000 habitants.

L'isolement n'est pas non plus provoqué par les mêmes facteurs à la campagne ou à la ville : en zone urbaine, l'isolement apparaît aggravé par des solidarités et des relations de voisinage amoindries. En zone rurale, les solidarités sont plus fortes, mais le manque de services du quotidien et de transports renforce l'isolement.

https://www.petitsfreresdespauvres.fr/media/987/download/2019_09_29_solitude_isolement_personnes_agees_territoires_FP_BD-def.pdf?v=1&inline=0

Pour des territoires engagés dans des politiques favorables au vieillissement

En Détail, septembre 2019 (CGET)

Si la France rurale connaît le taux de vieillissement le plus élevé, c'est dans les couronnes périurbaines, les Antilles et sur les littoraux que la croissance du nombre de personnes âgées est et sera la plus forte et la plus rapide. Le vieillissement de la population constitue ainsi un enjeu prospectif pour tous les territoires. Il interroge de nombreux pans de l'action publique (santé, mobilité, habitat, lien social, etc.) donc de nombreux acteurs, autant publics (État et différents niveaux de collectivités) que privés (entreprises, mutuelles et organismes de retraite, associations, etc.). De fait, la complexité est forte pour les territoires souhaitant s'emparer du sujet de façon transversale.

Le travail retranscrit ici a visé plus particulièrement à traiter l'enjeu du vieillissement dans des territoires où les politiques publiques visent préférentiellement les populations les plus jeunes : les territoires périurbains et les quartiers prioritaires. Or, ces territoires vieillissent, et parfois de façon très rapide.

Cet ouvrage se structure autour de quatre entrées : les idées reçues sur le vieillissement dans les territoires périurbains et les quartiers prioritaires ; les enjeux, les attentes et les points de crispation ; les repères méthodologiques ; des exemples inspirants.

https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/cget_vieillissement_final_basse_def.pdf

Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base

Insee Première, n°1780, octobre 2019 (Insee)

En 2019, 15% des personnes de 15 ans ou plus n'ont pas utilisé Internet au cours de l'année, tandis que 38% des usagers manquent d'au moins une compétence numérique de base et 2% sont dépourvus de toute compétence. Ainsi, l'illectronisme, ou illettrisme numérique, concerne 17% de la population. Une personne sur quatre ne sait pas s'informer et une sur cinq est incapable de communiquer via Internet. Les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, celles vivant seules ou en couple sans enfant ou encore résidant dans les DOM sont les plus touchées par le défaut d'équipement comme par le manque de compétences.

En France, le niveau global de compétences numériques est semblable à la moyenne européenne.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397>

Mortalité des personnes sans-domicile – 2018

Enquête « Dénombrer et Décrire » 2018 (résumé), octobre 2019 (Collectif *Les morts de la rue*)

Les principaux objectifs de ce rapport sont de dénombrer les personnes « SDF » et « anciennement SDF » décédées en France en 2018 et de décrire leurs caractéristiques et parcours de vie.

La deuxième partie de ce rapport, décrira les caractéristiques et parcours de vie des femmes « SDF » décédées en France entre 2013 et 2018.

http://www.mortsdelarue.org/IMG/pdf/RAPPORT_A5_2018_WEB.pdf

(rapport complet : http://www.mortsdelarue.org/IMG/pdf/Denombrer_et_Decrire_la_mortalite_des_personnes_SDF_2018.pdf)

Politique de la ville : 1,6 million de foyers allocataires CAF dans les quartiers en décembre 2018

Insee Focus, n°175, décembre 2019 (Insee)

Près de trois quarts des résidents d'un quartier prioritaire de la politique de la ville bénéficient d'au moins une prestation légale versée par les caisses d'allocations familiales (Caf), contre un peu moins de la moitié sur le reste du territoire. Parmi les foyers allocataires, les couples avec enfants sont moins présents dans ces quartiers alors que les personnes seules, les couples sans enfant et les familles monoparentales y sont surreprésentés. Dans les quartiers prioritaires, la part d'allocataires bénéficiant de prestations sous conditions de ressources est plus élevée, en lien avec la plus grande faiblesse des ressources monétaires de ces populations.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4263245>

En 2018, le nombre d'allocataires de minima sociaux repart légèrement à la hausse

Études et Résultats, n°1133, novembre 2019 (Drees)

Fin 2018, 4,25 millions de personnes sont allocataires d'un minimum social. Avec les conjoints et les enfants à charge, environ 7 millions de personnes, soit 11% de la population, sont couvertes par les minima sociaux. Le nombre d'allocataires augmente légèrement en 2018 (+0,6%), alors qu'il était stable en 2017 (+0,1%) et avait diminué de 1,3% en 2016, première baisse depuis 2008.

Après deux années de recul, les effectifs du revenu de solidarité active (RSA) repartent à la hausse (+1,1%). Ceux de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) continuent d'augmenter (+2,7%), au même rythme que depuis 2012. Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse augmente également de 2,8%, alors qu'il stagnait depuis 2013, à la suite de sa revalorisation au 1er avril 2018. Les effectifs de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) continuent de progresser (+15,4%), suivant ceux des demandeurs d'asile.

En revanche, les effectifs de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) connaissent une baisse toujours plus forte (-11,1% en 2018) et ceux de l'allocation temporaire d'attente (ATA) continuent de s'éteindre progressivement suite à la suppression de cette allocation, en septembre 2017.

En 2018, les dépenses liées au versement des minima sociaux augmentent quasiment au même rythme que les effectifs (+0,5%) et s'élèvent à 27,2 milliards d'euros, soit 1,2% du produit intérieur brut (PIB).

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1133.pdf>

Le revenu de solidarité active à fin juin 2019

Rsa conjoncture, n°27, octobre 2019 (Cnaf)

Fin juin 2019, le nombre de foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,87 million. Les masses financières versées au titre du RSA au cours du deuxième trimestre 2019 (données comptables) s'élèvent à 2,75 milliards d'euros, montant stable par rapport au trimestre précédent.

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits d'avril, mai et juin 2019 (données statistiques) sont également stables

par rapport au trimestre précédent (-0,2%). Une tendance à la baisse semble s'amorcer au deuxième trimestre 2019 (-0,7%), mais elle est compensée par la revalorisation du montant forfaitaire au 1er avril et un effet saisonnier à la hausse. De même, le nombre de bénéficiaires est relativement stable par rapport au premier trimestre 2019 (-0,3%), mais, net des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, il est orienté à la baisse ce trimestre (-0,7%).

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa_conjoncture/Rsa_Conjoncture_n%C2%B027.pdf

Territoires, bien-être et politiques publiques

Note du CAE, n°55, janvier 2020 (CAE)

Pertes d'emplois, disparition de services publics et de commerces de proximité, effondrement du prix de l'immobilier, ou encore délitement du lien social : les sources du mal-être dans les territoires sont potentiellement nombreuses. Certains facteurs sont-ils plus déterminants que d'autres ? Dans cette Note du CAE, les auteurs s'intéressent aux récentes évolutions de l'environnement local des individus et à leurs impacts sur la participation au mouvement des Gilets Jaunes, sur le mal-être déclaré et sur la variation du taux d'abstention lors des élections présidentielles. Ils recommandent de redéfinir les objectifs des politiques territoriales pour accorder plus de place aux critères de bien-être, de privilégier les projets initiés localement plutôt que des politiques centralisées et de favoriser l'accès aux services, qu'ils soient privés ou publics, afin de préserver le lien social dans les territoires.

<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note055.pdf>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Loire-Atlantique : moins de fragilités sociales, mais quelques territoires ou quartiers cumulent les difficultés

Insee Analyses Pays de la Loire, n°77, novembre 2019 (Insee)

La Loire-Atlantique figure parmi les départements les moins fragiles de France métropolitaine, au regard du chômage, de la précarité de l'emploi ou encore de la part de familles monoparentales. La fragilité sociale y évolue plus favorablement qu'en moyenne nationale entre 2006 et 2016 : la Loire-Atlantique est passée du 3e au 2e rang des départements les moins en difficulté. L'économie du département a mieux résisté à la crise financière de 2008. Le chômage de longue durée et les contrats courts ont diminué contrairement au niveau national, tandis que le chômage y a moins progressé. Des espaces de forte fragilité sociale s'y nichent cependant, en majorité concentrés dans les pôles urbains de Nantes et de Saint-Nazaire. Ces zones se fragilisent depuis 2006, contrairement aux couronnes alentours qui s'améliorent le plus fortement. Des espaces de fragilité intermédiaire se trouvent au sein des espaces ruraux, en particulier au nord du département. Les zones les plus fragiles perçoivent davantage d'aides sociales du Département, notamment dans les domaines de l'enfance, du logement et de l'insertion professionnelle.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4242357>

Infographie Chiffrés clés sur la vie associative dans les Pays de la Loire

Infographie DRDJSCS-MATT-POS 2019, novembre 2019 (DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique – POS Pays de la Loire)

Dans le cadre de la Plateforme d'Observation Sociale (POS) de la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, un groupe de travail consacré à la vie associative est en activité depuis plusieurs années. Celui-ci rassemble, aux côtés de la DRDJSCS, divers partenaires : DDVA, URIOPSS, CRESS, Le Mouvement associatif, Région, Direccte, Fédération des acteurs de la solidarité...

Ce groupe est notamment à l'initiative d'un tableau de bord d'indicateurs clés sur la vie associative, dont est issue la présente infographie.

https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/content/uploads/2019/12/Infographie_VieAsso-11-2019_landing-VF.pdf

(Une version « brochure imprimable » est disponible ici : https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/content/uploads/2019/12/Infographie_VieAsso-11-2019_brochure-VF.pdf)

Zoom Associations : l'emploi associatif en Pays de la Loire

Dans la collection « Les ESSentiels de l'Observatoire » – Édition 2019, novembre 2019 (L'observatoire régional de l'ESS – CRESS Pays de la Loire)

La CRESS des Pays de la Loire, en partenariat avec Le Mouvement associatif des Pays de la Loire, publie un zoom sur l'emploi associatif parmi les structures du champ de l'ESS.

84% des établissements de l'ESS sont des associations employeuses.

77% des emplois de l'ESS sont des emplois associatifs.

Le niveau de salaire moyen mensuel s'élève à 2 770 € bruts par ETP...

http://www.cress-pdl.org/wp-content/uploads/CRESS_pdl_Zoom_Asoo_2019.pdf

Opinion des responsables associatifs ligériens 2019

Enquête – Édition 2019, novembre 2019 (Le Mouvement associatif des Pays de la Loire)

Deux ans après sa première édition régionale, le Mouvement associatif des Pays de la Loire publie les résultats de l'enquête 2019 d'opinion des responsables associatifs en Pays de la Loire.

Cette enquête vise à mesurer l'évolution du moral des dirigeants associatifs ligériens et à mieux appréhender leurs besoins.

Ainsi, une large majorité des répondants de la région estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne (72%), sensiblement au-dessus de la moyenne nationale (68%).

Cette édition 2019 prend également en compte quelques éléments de l'enquête menée en coopération avec Solidatech, sur les besoins et les freins que rencontrent les associations pour accéder au numérique.

<http://lemouvementassociatif-pdl.org/wp-content/uploads/2015/04/Opinion-des-responsables-associatifs-lig%C3%A9riens-2019.pdf>

EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

Publications nationales :

Conciliation difficile entre vie familiale et vie professionnelle

Dares Analyses n°2019-045, septembre 2019 (Dares)

Selon l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux de 2016, 13% des femmes et 14% des hommes salariés déclarent recevoir des reproches de leur entourage, en raison de leur manque de disponibilité liée aux horaires de travail. Ces reproches sont plus fréquemment adressés aux salariés qui travaillent la nuit ou qui subissent des horaires alternants. À l'inverse, travailler à temps partiel réduit ces reproches.

Parmi les salariés à temps plein, ils concernent plus souvent les femmes que les hommes. À caractéristiques identiques (personnelles, professionnelles, conditions de travail, etc.), les femmes reçoivent nettement plus souvent de tels reproches, notamment quand elles ont des enfants de moins de 18 ans.

Certains facteurs de risques psychosociaux, comme la charge mentale ou le débordement, sont associés à des difficultés plus grandes des salariés avec leurs proches. À l'inverse, l'autonomie dans le travail limite les tensions. Les difficultés avec les proches sont associées à une santé perçue comme altérée et un moindre sentiment de bien-être, surtout chez les femmes.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_conciliation_vie_familiale_vie_professionnelle.pdf

Santé mentale, expériences du travail, du chômage et de la précarité

Les Dossiers de la DREES, n°38, juillet 2019 (Drees)

La DREES, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), et la DARES ont organisé un séminaire de recherche qui s'est tenu entre avril et décembre 2018. Il visait à questionner les relations entre santé mentale, organisation du travail, chômage et précarité et souhaitait apporter des éléments de connaissance aux interrogations qui traversent actuellement l'espace public.

Ce dossier rassemble les transcriptions des interventions aux quatre séances du séminaire et une synthèse des échanges avec la salle. La première séance questionne l'impact des évolutions les plus récentes de l'organisation du travail et des entreprises sur la santé mentale. La deuxième se penche sur les effets du chômage et de la précarité. La troisième séance introduit le genre comme une composante importante de l'analyse des liens entre santé mentale, travail et chômage. Enfin, la quatrième aborde les dispositifs de prévention et de reconnaissance des souffrances professionnelles.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd38.pdf>

Les trajectoires professionnelles des femmes les moins bien rémunérées sont les plus affectées par l'arrivée d'un enfant

Insee Analyses, n°48, octobre 2019 (Insee)

L'arrivée d'un enfant se traduit par des pertes de revenu salarial pour les mères par rapport à la situation contrefactuelle dans laquelle elles n'auraient pas eu d'enfant, mais pas pour les pères. Elle conduit les femmes à réduire leur activité ou à l'interrompre, parfois définitivement : ces décisions d'offre de travail sont responsables d'une diminution de 20% de leur revenu salarial cinq ans après l'arrivée d'un enfant. Leur salaire horaire diminue d'environ 5% par enfant, une baisse qui persiste pendant au moins cinq ans après la naissance. Au contraire, l'arrivée d'un enfant n'a quasiment aucun impact sur les hommes, hormis sur les mieux rémunérés d'entre eux qui augmentent leur activité.

Les pertes de revenu salarial des femmes varient selon leur niveau initial de salaire horaire : elles sont très prononcées pour les bas salaires (jusqu'à 40%), alors qu'elles sont presque négligeables pour les femmes les mieux rémunérées. Cette hétérogénéité est presque intégralement due aux comportements d'offre de travail, les pertes de salaire horaire étant au contraire plutôt homogènes à cet égard.

Les ménages semblent s'ajuster aux incitations financières, les mères aux salaires les plus faibles étant les plus incitées à réduire leur activité. Ces incitations incluent le coût d'opportunité d'une diminution d'activité et le coût de la garde d'un jeune enfant, net des subventions du système socio-fiscal.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4226475>

Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée – Génération 2010

Bref, n°382, octobre 2019 (Céreq)

Les premiers apports du suivi sur 7 ans de la Génération 2010.

Que sont devenus les jeunes sortis du système scolaire en 2010, à tous les niveaux de formation, avec ou sans diplôme ? Que nous apprennent leurs 7 premières années de vie active sur les transformations structurelles du marché du travail ? Comment la conjoncture difficile a-t-elle pesé sur leurs trajectoires ? Les derniers résultats de l'enquête Génération 2010 du Céreq offrent

l'occasion d'un regard inédit sur l'intégration professionnelle d'une jeunesse toujours plus diplômée, et qui voit se creuser les écarts entre niveaux de diplômes.

https://www.cereq.fr/sites/default/files/2019-10/Bref_382-web_2.pdf

Femmes et hommes sur le marché du travail : des écarts moins marqués en début de vie active

Insee Focus, n°168, novembre 2019 (Insee)

Les différences sur le marché du travail entre femmes et hommes tendent à se réduire, mais ce constat varie selon la durée passée depuis la fin des études initiales. Ainsi, si femmes et hommes ont désormais des taux d'activité proches à la sortie des études, un écart important existe pour les personnes les ayant terminées depuis plus longtemps.

En matière de chômage, la situation des femmes, plus favorable que celle des hommes en début de vie active, devient comparable après. Une fois en emploi, les écarts en défaveur des femmes persistent en matière de sous-emploi et d'emploi à durée limitée et se creusent pour les salaires.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4248174>

Effet du parcours à diplôme donné sur l'insertion professionnelle

Céreq Echanges, n°11, décembre 2019 (Céreq)

Ce travail porte sur les diplômés du supérieur de la licence au doctorat. Les effets des composantes du parcours d'études sur les inégalités (de genre et liées à l'origine sociale) et à l'insertion (salaire, qualification, rapport au travail) y sont examinés. Il s'agit notamment des effets du type de baccalauréat et de la performance au bac, de ceux associés à la détention d'un DUT ou d'un BTS (pour les diplômés bac+3 et bac+5), de celui des stages ou de l'apprentissage. Au final, à type de diplôme du supérieur donné, les composantes du parcours d'études s'avèrent avoir un rôle déterminant sur les inégalités et l'insertion. Cependant, ces effets ne jouent pas nécessairement au détriment des jeunes les moins dotés socialement, et/ou ayant un diplôme professionnel dans leur parcours, par exemple un baccalauréat professionnel ou technologique, ou encore un BTS.

<https://www.cereq.fr/sites/default/files/2019-12/CECH-11.pdf>

Vulnérabilités étudiantes : les chemins inattendus de la réussite

Céreq Echanges, n°12, décembre 2019 (Céreq)

Ce travail porte sur les déterminants de la réussite au prisme des vulnérabilités étudiantes. Les jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur prennent des risques à travers leurs orientations, leurs conditions d'études, leurs arbitrages et choix de vie, avec en filigrane les inégalités sociales et économiques qui se révèlent d'autant plus fortement qu'elles influent sur leur parcours. En croisant des données quantitatives et qualitatives issues d'enquêtes locales ou nationales, les auteur.e.s mettent l'accent sur le caractère multidimensionnel, contextuel, individuel et subjectif des situations de vulnérabilités que les étudiant.e.s rencontrent, et illustrent aussi le caractère réversible qui emporte certain.e.s sur les chemins inattendus du succès.

<https://www.cereq.fr/sites/default/files/2019-12/CECH-12.pdf>

Un non-salarié sur quatre travaille aussi en tant que salarié

Insee Première, n°1785, décembre 2019 (Insee)

En France, fin 2016, 23% des non-salariés ont aussi une activité salariée ou en ont exercé une au cours de l'année. Ils sont 42% parmi les micro-entrepreneurs et 15% parmi les non-salariés classiques. La pluriactivité est plus répandue pour les professions libérales, notamment dans la santé.

L'activité salariée des pluriactifs génère en moyenne plus de revenu que leur activité non salariée. Au total, les pluriactifs ont un revenu d'activité supérieur à celui des non-salariés monoactifs. Ces moyennes masquent des situations très différentes : la moitié des pluriactifs exercent une activité principale, salariée ou non salariée, dont ils retirent un revenu important au regard des autres non-salariés, avec une activité complémentaire plus faiblement rémunératrice. Les autres pluriactifs ont à la fois des revenus non salariés et salariés relativement faibles : il s'agit souvent de personnes exerçant des activités intermittentes ou se lançant dans le non-salariat.

Le temps consacré à l'activité salariée est fortement lié au secteur de l'activité non salariée et au revenu dégagé de celle-ci. Les non-salariés de l'enseignement ou des activités artistiques exercent plus souvent un emploi salarié ponctuel ou à temps partiel.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4261369>

L'emploi reste dynamique en 2018 malgré un repli dans quatre régions

Insee Focus, n°172, décembre 2019 (Insee)

En 2018, l'emploi en France progresse moins vite : + 225 000 après + 338 000 en 2017, malgré l'accélération de l'emploi non salarié. L'emploi est surtout porté par le tertiaire marchand, la légère reprise de la construction et une hausse dans l'industrie.

Le ralentissement du tertiaire non marchand se poursuit.

En 2018, l'emploi n'augmente plus partout : il baisse à La Réunion, en Bourgogne-Franche-Comté, dans le Centre-Val de Loire et le Grand Est. Il est par contre particulièrement dynamique en Corse, en Guadeloupe et en Guyane.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4257739>

Quelle place occupe l'emploi saisonnier en France ?

Dares Analyses, n°2019-057, décembre 2019 (Dares)

Entre avril 2018 et mars 2019, un peu plus d'1 million de personnes ont eu au moins un contrat saisonnier en France (hors Mayotte).

Plus d'un quart des saisonniers travaille dans l'agriculture, où ils représentent un tiers de l'emploi en particulier dans la récolte de fruits, notamment lors des vendanges. Près de la moitié des saisonniers exercent leur activité dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement et des loisirs, principalement sur les lieux de vacances. Logiquement, ce sont donc les régions côtières (particulièrement la Côte d'Azur) mais aussi les régions montagneuses (les Alpes notamment) et viticoles (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Grand-Est) qui sont les plus concernées. Par ailleurs, la part du travail saisonnier dans le commerce est stable sur l'année (15%).

Le profil des travailleurs saisonniers diffère selon qu'ils exercent ou non dans les filières agricoles. Dans l'agriculture, les travailleurs saisonniers sont très souvent des ouvriers non qualifiés (90%), plus fréquemment des hommes (62%) et sont âgés en moyenne de 36 ans. Dans les filières non agricoles, les saisonniers sont souvent plus jeunes (31 ans en moyenne), ils appartiennent à des catégories socioprofessionnelles beaucoup plus diversifiées (53% sont des employés, 14% des ouvriers non qualifiés). Quant à la parité, elle y est quasiment respectée (51% de femmes).

En moyenne, un contrat saisonnier dure deux mois. Le travail saisonnier peut occuper des places diverses dans l'activité professionnelle des personnes concernées : 55% complètent leur activité de saisonnier avec au moins un autre emploi salarié privé durant les douze mois, tandis que les 45% restants n'ont pas d'autre contrat durant l'année.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_emploi_saisonnier_france_2018-2019.pdf

LOGEMENT-HEBERGEMENT

Publications nationales :

Les bénéficiaires d'aides au logement : profils et conditions de vie

Les Dossiers de la DREES, n°42, octobre 2019 (Drees)

En 2017, le montant total versé au titre des aides au logement est de 18,0 milliards d'euros, soit 225 euros en moyenne par mois et par foyer allocataire. Fin 2017, 6,6 millions de foyers bénéficient d'une aide au logement. Ces aides sont principalement destinées aux ménages locataires de leur résidence principale.

Les ménages bénéficiaires d'aides au logement sont plus jeunes, plus féminins, avec une surreprésentation des familles monoparentales, par rapport à l'ensemble des ménages. En lien avec le fait que ces aides sont attribuées sous conditions de ressources, les bénéficiaires ont un niveau de vie mensuel plus faible : 1 190 euros en moyenne et 1 100 euros en médiane contre respectivement 1 950 et 1 690 euros dans l'ensemble de la population. Ils sont ainsi particulièrement confrontés à la pauvreté monétaire : deux sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté, quatre sur cinq sous le 4e décile de niveau de vie.

Les dépenses mensuelles de logement brutes des ménages bénéficiaires des aides au logement sont très proches de celles de l'ensemble des ménages : 620 euros en moyenne en 2013 contre 640 euros. Destinées à diminuer le poids du logement dans les budgets, les aides au logement réduisent fortement le taux d'effort agrégé en dépenses de logement des ménages qui en bénéficient (41% avant aides au logement, 27% après). Pour autant, la pauvreté des bénéficiaires d'aides au logement est accentuée lorsqu'elle est mesurée après déduction des dépenses de logement : près de sept bénéficiaires sur dix vivent ainsi avec un revenu par unité de consommation (UC) après dépenses de logement inférieur à 60% de la médiane.

Bien que ces aides soient attribuées selon des critères de confort minimal, les ménages bénéficiaires vivent davantage que l'ensemble des ménages en situation de surpeuplement (26% contre 8%) ou dans un logement présentant au moins un défaut de qualité (38% contre 23%). Au total, 28% des ménages bénéficiaires d'aides au logement sont pauvres en conditions de vie, contre 12% de l'ensemble des ménages.

Presque un quart des jeunes de 18 à 24 ans perçoivent des aides au logement. Deux tiers de ceux qui en perçoivent sont encore en cours d'études, contre la moitié de l'ensemble des 18-24 ans. Les jeunes bénéficiaires sont également plus âgés que l'ensemble : 67% ont de 21 à 24 ans, contre 57% pour l'ensemble. Les femmes sont surreprésentées parmi les jeunes bénéficiaires (58% contre 49%). En termes d'origine sociale et de revenus des parents, les jeunes bénéficiaires d'aides au logement sont comparables à l'ensemble des jeunes.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd42.pdf>

Qui sont les ménages en précarité énergétique dans le parc social ?

Étude thématique 2019-1, novembre 2019 (ONPE)

Cette étude dédiée aux occupants du parc de logements sociaux (HLM) apporte des éléments de compréhension de ce panel de ménages en précarité énergétique, des points de vue quantitatifs et qualitatifs : proportion de ménages concernée, situation par rapport aux locataires du parc privé notamment, grandes spécificités... afin de faciliter l'identification des actions à mener.

Ainsi, selon l'une des définitions retenues ici, les ménages locataires en précarité énergétique représenteraient 36% des ménages résidant dans le parc social, contre 26% de ceux présents dans le parc locatif privé.

<https://onpe.org/sites/default/files/etude-thematique-parc-social.pdf>

Qui sont les ménages locataires en précarité énergétique dans le parc privé ?

Étude thématique 2019-2, novembre 2019 (ONPE)

Cette étude dédiée aux locataires du parc privé apporte des éléments de compréhension de ce panel de ménages en précarité énergétique, des points de vue quantitatifs et qualitatifs : proportion de ménages concernée, situation par rapport aux locataires du parc social notamment, grandes spécificités... afin de faciliter l'identification des actions à mener.

Ainsi, selon l'une des définitions retenues ici, les ménages locataires en précarité énergétique représenteraient 26% des ménages résidant dans le parc locatif privé, contre 36% de ceux présents dans le parc social.

<https://onpe.org/sites/default/files/etude-thematique-locataires-privés.pdf>

36,6 millions de logements en France au 1^{er} janvier 2019

Insee Focus, n°173, décembre 2019 (Insee)

Au 1^{er} janvier 2019, la France hors Mayotte compte 36,6 millions de logements.

En France métropolitaine, 82% des logements sont des résidences principales et 56% des logements individuels. Depuis 35 ans, la part de résidences principales a légèrement diminué tandis que celle des logements vacants s'est un peu accrue. 16% des

résidences principales sont situées dans l'unité urbaine de Paris et 39% des résidences secondaires dans les communes rurales. La part de ménages propriétaires est stable à environ 58% depuis 2010. Dans les départements d'outre-mer, le parc de logements augmente plus vite qu'en métropole : +2,5% en moyenne par an depuis 35 ans contre +1,1% en métropole.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4263935>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Depuis 50 ans, un net recul du surpeuplement des logements

Insee Flash Pays de la Loire, n°98, décembre 2019 (Insee)

Entre 1968 et 2016, la part des ménages ligériens de deux personnes ou plus en situation de surpeuplement a chuté de 37% à 3%. En effet, le nombre de personnes au sein des ménages ligériens diminue : les familles nombreuses et celles où cohabitent plusieurs générations sont moins fréquentes que 50 ans auparavant. Par ailleurs, la part des petits logements recule, surtout en dehors des pôles urbains. Un tiers des ménages en situation de surpeuplement sont des familles monoparentales. Le surpeuplement diminue davantage dans le parc locatif privé que dans le parc HLM.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4269112>

FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

Publications nationales :

Conciliation difficile entre vie familiale et vie professionnelle

Dares Analyses n°2019-045, septembre 2019 (Dares)

Selon l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux de 2016, 13% des femmes et 14% des hommes salariés déclarent recevoir des reproches de leur entourage, en raison de leur manque de disponibilité liée aux horaires de travail. Ces reproches sont plus fréquemment adressés aux salariés qui travaillent la nuit ou qui subissent des horaires alternants. À l'inverse, travailler à temps partiel réduit ces reproches.

Parmi les salariés à temps plein, ils concernent plus souvent les femmes que les hommes. À caractéristiques identiques (personnelles, professionnelles, conditions de travail, etc.), les femmes reçoivent nettement plus souvent de tels reproches, notamment quand elles ont des enfants de moins de 18 ans.

Certains facteurs de risques psychosociaux, comme la charge mentale ou le débordement, sont associés à des difficultés plus grandes des salariés avec leurs proches. À l'inverse, l'autonomie dans le travail limite les tensions. Les difficultés avec les proches sont associées à une santé perçue comme altérée et un moindre sentiment de bien-être, surtout chez les femmes.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_conciliation_vie_familiale_vie_professionnelle.pdf

Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée – Génération 2010

Bref, n°382, octobre 2019 (Céreq)

Les premiers apports du suivi sur 7 ans de la Génération 2010.

Que sont devenus les jeunes sortis du système scolaire en 2010, à tous les niveaux de formation, avec ou sans diplôme ? Que nous apprennent leurs 7 premières années de vie active sur les transformations structurelles du marché du travail ? Comment la conjoncture difficile a-t-elle pesé sur leurs trajectoires ? Les derniers résultats de l'enquête Génération 2010 du Céreq offrent l'occasion d'un regard inédit sur l'intégration professionnelle d'une jeunesse toujours plus diplômée, et qui voit se creuser les écarts entre niveaux de diplômes.

https://www.cereq.fr/sites/default/files/2019-10/Bref_382-web_2.pdf

Géographie des ménages

En détail, Fiche d'analyse 2019, octobre 2019 (CGET)

Quelles sont les évolutions du modèle familial, en France, et quelle est sa répartition sur le territoire ? L'Observatoire des territoires du CGET analyse ici la transformation de la structure et de la géographie des 29 millions de ménages français.

En cinquante ans, le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de diminuer, passant de 3,3 à 2,2 personnes. Malgré une natalité plutôt élevée, la France se situe ainsi dans la moyenne basse de l'Europe, du fait du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules.

Les ménages ont changé de forme, avec une progression des familles monoparentales – dont le nombre a été multiplié par 2,5, entre 1968 et 2015 – ou des personnes vivant seules.

Les personnes âgées sont, par ailleurs, surreprésentées dans cette catégorie : elles constituent 38% des ménages seuls, mais seulement 18% de l'ensemble de la population.

L'évolution des ménages français se caractérise également par une nouvelle répartition géographique. On passe d'une logique régionale – où les familles nombreuses vivaient généralement dans certaines parties du Nord et de l'Est de la France, ainsi qu'en Pays de la Loire et en Gascogne – à une logique par type d'espaces : les ménages de 3 personnes et plus se tournent vers les territoires périurbains.

Les personnes seules, de leur côté, se trouvent majoritairement dans les grandes villes pour les plus jeunes, et dans les territoires ruraux pour les plus de 65 ans.

https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/fiche_analyse_composition_des_menages_0.pdf

Vulnérabilités étudiantes : les chemins inattendus de la réussite

Céreq Echanges, n°12, décembre 2019 (Céreq)

Ce travail porte sur les déterminants de la réussite au prisme des vulnérabilités étudiantes. Les jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur prennent des risques à travers leurs orientations, leurs conditions d'études, leurs arbitrages et choix de vie, avec en filigrane les inégalités sociales et économiques qui se révèlent d'autant plus fortement qu'elles influent sur leur parcours. En croisant des données quantitatives et qualitatives issues d'enquêtes locales ou nationales, les auteur.e.s mettent

l'accent sur le caractère multidimensionnel, contextuel, individuel et subjectif des situations de vulnérabilités que les étudiant.e.s rencontrent, et illustrent aussi le caractère réversible qui emporte certain.e.s sur les chemins inattendus du succès.

<https://www.cereq.fr/sites/default/files/2019-12/CECH-12.pdf>

Former un couple après 50 ans en France: des déterminants économiques différents selon le sexe

Documents de travail, n°G2019/13, décembre 2019 (Insee)

Les formations d'union après 50 ans demeurent une thématique peu explorée, en particulier en France à cause de la faible fréquence d'événements à ces âges, même si celle-ci augmente. À partir du panel Fideli 2016, appariant des données fiscales exhaustives sur le revenu et la taxe d'habitation, on étudie les déterminants de la (re-)mise en couple des femmes et des hommes après 50 ans (régression logistique), la forme de l'union : mariage, Pacs ou union libre (régression multinomiale), ainsi que le degré d'homogamie de ces nouveaux couples.

La probabilité de former une union, très décroissante avec l'âge, est plus forte pour les hommes que pour les femmes. L'état matrimonial antérieur et le revenu jouent un rôle différencié selon le sexe. Alors que par rapport aux hommes jamais mariés, les veufs se remettent davantage en couple, c'est l'inverse pour les femmes. Les divorcé.e.s ont eux une probabilité plus forte de se remettre en union. Alors qu'un revenu élevé augmente les chances de remise en couple pour les hommes, il les diminue pour les femmes, sans pouvoir démêler les effets d'offre (moindre opportunité sur le marché des unions) des effets de demande (moindre volonté et besoin de former un couple). Pour les bas revenus en effet, se mettre en couple permet d'augmenter son niveau de vie, à des âges où augmenter son offre de travail est difficile.

Le type d'union choisie diffère aussi selon l'état matrimonial et le revenu. Après 50 ans, les ex-mariés ont une probabilité plus forte de se marier à l'exception des veuves, qui y sont les moins enclines. Le revenu joue positivement sur le fait de contractualiser son union pour les hommes. Pour les femmes, la probabilité est la plus forte de se marier ou de se pacser aux deux extrémités de la distribution de revenu.

Après 50 ans, les hommes se mettent en couple avec des femmes plus jeunes et avec des niveaux de revenus similaires. Les femmes s'unissent plutôt avec des partenaires ayant des revenus supérieurs aux leurs.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4263344>

Neuf jeunes de 18 à 24 ans sur dix sont en bonne santé, malgré des disparités liées à leur situation vis-à-vis de l'emploi

Études et Résultats, n°1134, novembre 2019 (Drees)

L'état de santé des jeunes adultes est très satisfaisant en moyenne : près de neuf jeunes de 18 à 24 ans sur dix se perçoivent en bonne ou très bonne santé et ils déclarent peu de maladies chroniques (14%) ou de restrictions d'activités (8%). Pour la première fois, l'enquête nationale sur les ressources des jeunes, permet d'aller au-delà de ce constat général et d'éclairer la situation de groupes particuliers en matière de santé perçue, de couverture et de recours aux soins en les comparant à l'ensemble des jeunes adultes.

Les jeunes chômeurs ou inactifs (hors étudiants) et les jeunes cumulant emploi et études déclarent ainsi un moins bon état de santé perçu. C'est aussi le cas pour les jeunes les moins diplômés et ceux qui n'habitent plus chez leurs parents.

Ces écarts s'observent également pour la couverture par une complémentaire santé et pour le renoncement aux soins. Si 92% des jeunes sont couverts par une complémentaire, ils ne sont que 85% parmi les jeunes chômeurs ou inactifs. Ces derniers déclarent plus souvent avoir renoncé à des soins pour raisons financières au cours des douze derniers mois : 7% ont ainsi renoncé à consulter un médecin, et 6% un dentiste, contre 4% de l'ensemble des jeunes adultes pour chacun de ces professionnels de santé.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1134.pdf>

En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile

Insee Première, n°1788, janvier 2020 (Insee)

En France, en 2018, 68% des enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelles », 21% vivent dans une famille monoparentale, et 11% vivent dans une famille recomposée : 7% avec un parent et un beau-parent et 4% avec leurs deux parents. Au total, 28% des enfants résident donc avec un seul de leurs parents.

Dans les familles recomposées, les enfants vivent moins souvent avec deux adultes en emploi (58%) que dans les familles « traditionnelles » (68%).

Les enfants des familles recomposées sont moins présents dans les grands centres urbains, où à l'inverse la proportion d'enfants en famille monoparentale est forte.

La part des enfants vivant en famille recomposée varie de 7% en Martinique et dans les Hauts-de-Seine à 17% en Guyane. Les enfants des familles « traditionnelles » vivent plus souvent à l'Ouest et à l'Est de la France, alors que ceux des familles monoparentales sont très présents dans le pourtour méditerranéen et les départements d'Outre-mer.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4285341>

 **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

Un enfant ligérien sur dix vit dans une famille recomposée

Insee Flash Pays de la Loire, n°100, janvier 2020 (Insee)

En 2018, dans les Pays de la Loire, sur 100 familles où vit au moins un enfant mineur, 8 sont recomposées, 19 sont monoparentales et 73 sont « traditionnelles ». Au sein des familles recomposées, le nombre d'enfants est en moyenne plus élevé. Ainsi, un enfant mineur sur dix y réside. Dans ces familles, les enfants sont également plus âgés que dans les familles « traditionnelles ». Par ailleurs, la structure familiale varie selon les départements : dans la Sarthe, les enfants mineurs vivent plus fréquemment dans une famille recomposée alors que faire partie d'une famille « traditionnelle » est plus courant en Vendée.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4281455>

PERSONNES AGEES

Publications nationales :

Solitude et isolement des personnes âgées en France, quels liens avec les territoires ?

Rapport, n°3, septembre 2019 (Petits Frères des Pauvres)

Ce rapport est consacré aux liens entre solitude, isolement des aînés et territoires.

L'étude révèle que 4,6 millions de Français de 60 ans et plus ressentent de la solitude et que 3,2 millions sont même en risque d'isolement relationnel.

Si, dans le cadre de cette étude, le ressenti de solitude n'est pas plus fréquent en milieu urbain qu'en zone rurale, il est cependant plus exacerbé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (32%) et dans les petites agglomérations de 2 000 à 20 000 habitants.

L'isolement n'est pas non plus provoqué par les mêmes facteurs à la campagne ou à la ville : en zone urbaine, l'isolement apparaît aggravé par des solidarités et des relations de voisinage amoindries. En zone rurale, les solidarités sont plus fortes, mais le manque de services du quotidien et de transports renforce l'isolement.

https://www.petitsfreresdespauvres.fr/media/987/download/2019_09_29_solitude_isolement_personnes_agees_territoires_FP_BD-def.pdf?v=1&inline=0

Pour des territoires engagés dans des politiques favorables au vieillissement

En Détail, septembre 2019 (CGET)

Si la France rurale connaît le taux de vieillissement le plus élevé, c'est dans les couronnes périurbaines, les Antilles et sur les littoraux que la croissance du nombre de personnes âgées est et sera la plus forte et la plus rapide. Le vieillissement de la population constitue ainsi un enjeu prospectif pour tous les territoires. Il interroge de nombreux pans de l'action publique (santé, mobilité, habitat, lien social, etc.) donc de nombreux acteurs, autant publics (État et différents niveaux de collectivités) que privés (entreprises, mutuelles et organismes de retraite, associations, etc.). De fait, la complexité est forte pour les territoires souhaitant s'emparer du sujet de façon transversale.

Le travail retranscrit ici a visé plus particulièrement à traiter l'enjeu du vieillissement dans des territoires où les politiques publiques visent préférentiellement les populations les plus jeunes : les territoires périurbains et les quartiers prioritaires. Or, ces territoires vieillissent, et parfois de façon très rapide.

Cet ouvrage se structure autour de quatre entrées : les idées reçues sur le vieillissement dans les territoires périurbains et les quartiers prioritaires ; les enjeux, les attentes et les points de crispation ; les repères méthodologiques ; des exemples inspirants.

https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/cget_vieillissement_final_basse_def.pdf

Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée

Les Dossiers de la Drees, n°45, novembre 2019 (Drees)

Ce dossier présente les résultats des volets « aidants » des enquêtes « CARE » auprès des seniors à domicile (2015-2016) : il s'agit donc de la description de l'aide par les aidants eux-mêmes, et de leur ressenti sur cette aide.

En France métropolitaine, 3,9 millions de proches aidants déclarés par une personne âgée de 60 ans ou plus vivant à domicile lui apportent une aide régulière, en raison de son âge ou d'un problème de santé, pour l'un au moins des trois grands types d'aides (vie quotidienne, soutien moral, aide financière ou matérielle). La moitié des proches aidants sont des enfants du senior, un quart sont des conjoints. Les conjoints et enfants des seniors représentent 8 proches aidants sur 10. Les seniors vivant en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD, EHPA, USLD) sont également aidés par 720 000 proches aidants. La majorité des aidants des seniors vivant à domicile sont des femmes (59,5%). Plus le lien familial avec la personne âgée aidée est fort, et moins la majorité de femmes est importante. Parmi les aidants qui cohabitent avec la personne aidée, conjoints et enfants cohabitants, on trouve ainsi presque autant d'hommes que de femmes.

Par ailleurs, la relation d'aide s'inscrit le plus souvent dans une situation de proximité géographique. En effet, la plupart des aidants habitent à proximité immédiate du senior puisque les trois quarts des enfants aidants qui ne cohabitent pas avec le senior habitent à moins de 30 km et à moins de 40 minutes du domicile du senior. Les enfants cohabitants connaissent une situation de vie plus défavorable que les enfants non cohabitants. Ils sont moins souvent en couple (26% contre 71% des enfants non cohabitants), 62% sont sans enfants (contre 18% chez les enfants non cohabitants). Ce phénomène touche principalement les hommes (74% des hommes cohabitants avec leur parent aidé n'ont pas d'enfants, contre 51% des femmes). La situation sur le marché de l'emploi est également défavorable aux enfants cohabitants : ils sont ainsi plus souvent au chômage (12%) et inactifs pour cause d'invalidité (9%) que les enfants non cohabitants (7% et 3% respectivement).

Le nombre total de proches aidants est relativement stable selon l'âge de la personne aidée pour les seniors âgés de moins de 75 ans. Il augmente ensuite jusqu'à 85 ans, avant de diminuer aux grands âges, âges auxquels la dépendance accrue suscite des départs en institution, et auxquels les seniors aidés sont par ailleurs davantage exposés à la mortalité. Toutefois, le nombre de

conjoints aidants est relativement stable auprès des seniors âgés de moins de 85 ans. L'augmentation du nombre d'aidants observée chez les seniors âgés de 75 ans à 85 ans correspond surtout à une intervention croissante des enfants. Les activités de la vie quotidienne les plus fréquemment déclarées sont les aides aux courses (62%), aux démarches médicales (53%), aides aux tâches administratives (43%) et aides au bricolage (40%). La participation aux aides à la vie quotidienne est très importante quelle que soit la catégorie d'aidants. Parmi l'ensemble des proches aidants, les aidants cohabitants – et a fortiori les enfants aidants qui cohabitent avec le senior – sont ceux qui sont impliqués dans le plus grand nombre d'aides à la vie quotidienne. L'aide apportée est genrée puisque toutes catégories d'aidants confondues, les femmes aident plus souvent pour le ménage (+6,9 points de pourcentage), la gestion administrative (+5,7) et pour se laver ou s'habiller (+4,5 points). Un peu moins d'un aidant sur deux (47%) déclare au moins une conséquence négative de l'aide apportée au senior sur sa santé. Ces effets négatifs sont moins souvent déclarés lorsque le lien familial avec le senior est plus distant : le fait de déclarer au moins une conséquence négative sur la santé est plus fréquent parmi les aidants conjoints (64%) que parmi les enfants cohabitants (45%) ou non cohabitants (44%).

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd45.pdf>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Vieillesse de la région Pays de la Loire – L'adaptation des territoires au vieillissement

Étude 10-2019, octobre 2019 (Gérontopôle des Pays de la Loire)

Au-delà de l'avancée en âge, l'aménagement de l'espace local ou bien la transmission de l'information pertinente constituent, selon les situations, des leviers ou bien des freins à l'intégration sociale des personnes âgées. Visiter un ami, se rendre à une activité culturelle et de loisirs, flâner dans son quartier, se déplacer à un rendez-vous de santé, faire ses courses ou bien le sentiment d'appartenance à son quartier sont fortement influencés par la qualité, l'esthétisme et l'accessibilité au niveau local. A l'exception des personnes confrontées à des troubles cognitifs, il existe une influence positive, sur les pratiques sociales des personnes âgées, de la proximité des services, des aménagements adaptés (bancs, toilettes, rampes, luminaires) ou bien des informations sur les solutions locales disponibles. Si la Région Pays de la Loire présente, selon l'Insee et pour les personnes âgées, un bon niveau d'accessibilité aux services de la vie courante, il demeure des décalages géographiques en matière de recours qui interpellent sur les pratiques et les enjeux de mobilité des aînés et sur la diversité des ajustements locaux à mener (urbanisme, service, communication et information) afin d'adapter les territoires aux vécus des personnes âgées.

<http://www.gerontopole-paysdelaloire.fr/files/etude-adaptation-des-territoires.pdf>

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

224 300 interruptions volontaires de grossesse en 2018

Études et Résultats, n°1125, septembre 2019 (Drees)

En 2018, 224 300 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées en France, dont 209 500 auprès de femmes résidant en métropole. Le taux de recours s'élève à 15,0 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en métropole et à 27,8 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), son niveau le plus élevé depuis 1990. Les femmes de 20 à 29 ans restent les plus concernées, avec un taux de 27 IVG pour 1 000 femmes sur l'ensemble du territoire. L'indice conjoncturel d'avortement atteint 0,56 IVG par femme en 2018.

Les écarts régionaux perdurent, les taux de recours allant du simple au double selon les régions : de 10,9 IVG pour 1 000 femmes en Pays de la Loire à 22,0 IVG en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans les DROM, ils sont plus élevés et atteignent jusqu'à 38,5 en Guadeloupe.

55 800 IVG ont été réalisées hors d'une structure hospitalière, soit 25% du total des IVG. À l'hôpital, la part des IVG instrumentales continue de décroître et s'élève à 40%, soit 30% du total des IVG.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1125.pdf>

En 2018, l'espérance de vie sans incapacité est de 64,5 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes

Études et Résultats, n°1127, octobre 2019 (Drees)

L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Elle est calculée à partir de données exhaustives de mortalité et d'une question sur l'incapacité posée à un échantillon de 14 000 ménages. En 2018, elle s'élève en France à 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes.

Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie sans incapacité est restée globalement stable pour les femmes : même si une baisse a été observée entre 2008 et 2009, celle-ci s'est progressivement résorbée les années suivantes. Pour les hommes, la légère hausse intervenue durant ces dix dernières années reste à confirmer, car elle est essentiellement due à une progression de l'espérance de vie sans incapacité de 10 mois entre 2017 et 2018. Entre 2008 et 2018, l'espérance de vie a, en revanche, augmenté pour les hommes (+1 an et 10 mois) comme pour les femmes (+1 an) pour s'établir respectivement à 79,4 ans et 85,3 ans.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1127.pdf>

Santé mentale, expériences du travail, du chômage et de la précarité

Les Dossiers de la DREES, n°38, juillet 2019 (Drees)

La DREES, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), et la DARES ont organisé un séminaire de recherche qui s'est tenu entre avril et décembre 2018. Il visait à questionner les relations entre santé mentale, organisation du travail, chômage et précarité et souhaitait apporter des éléments de connaissance aux interrogations qui traversent actuellement l'espace public.

Ce dossier rassemble les transcriptions des interventions aux quatre séances du séminaire et une synthèse des échanges avec la salle. La première séance questionne l'impact des évolutions les plus récentes de l'organisation du travail et des entreprises sur la santé mentale. La deuxième se penche sur les effets du chômage et de la précarité. La troisième séance introduit le genre comme une composante importante de l'analyse des liens entre santé mentale, travail et chômage. Enfin, la quatrième aborde les dispositifs de prévention et de reconnaissance des souffrances professionnelles.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd38.pdf>

Les Français et l'accès aux soins

Rapport de sondage BVA du 5-6 novembre 2019, novembre 2019 (BVA - France Assos Santé)

Opérant un rapprochement entre le non-recours aux soins pour raisons financières et le renoncement à la prise de rendez-vous en raison des délais d'attente, cette étude montre que 63% des Français ont déjà renoncé à des soins ou reporté ces derniers. Dans 41% des cas, les motifs financiers étaient en cause. Dans 44% des cas, les délais d'attente étaient trop longs.

Le renoncement ou le report de soins n'est pas anodin : il a eu des conséquences négatives pour la majorité des Français concernés. Globalement, 64% des Français ont constaté des changements au niveau psychique ou physique après avoir renoncé ou reporté des soins.

<https://staticswww.bva-group.com/wp-content/uploads/2019/11/BVA-pour-France-Assos-sant%C3%A9-Enqu%C3%Aate-sur-l'acc%C3%A8s-aux-soins-R%C3%A9sultats-Novembre-2019.pdf>

Neuf jeunes de 18 à 24 ans sur dix sont en bonne santé, malgré des disparités liées à leur situation vis-à-vis de l'emploi

Études et Résultats, n°1134, novembre 2019 (Drees)

L'état de santé des jeunes adultes est très satisfaisant en moyenne : près de neuf jeunes de 18 à 24 ans sur dix se perçoivent en bonne ou très bonne santé et ils déclarent peu de maladies chroniques (14%) ou de restrictions d'activités (8%). Pour la première fois, l'enquête nationale sur les ressources des jeunes, permet d'aller au-delà de ce constat général et d'éclairer la situation de groupes particuliers en matière de santé perçue, de couverture et de recours aux soins en les comparant à l'ensemble des jeunes adultes.

Les jeunes chômeurs ou inactifs (hors étudiants) et les jeunes cumulant emploi et études déclarent ainsi un moins bon état de santé perçu. C'est aussi le cas pour les jeunes les moins diplômés et ceux qui n'habitent plus chez leurs parents.

Ces écarts s'observent également pour la couverture par une complémentaire santé et pour le renoncement aux soins. Si 92% des jeunes sont couverts par une complémentaire, ils ne sont que 85% parmi les jeunes chômeurs ou inactifs. Ces derniers déclarent plus souvent avoir renoncé à des soins pour raisons financières au cours des douze derniers mois : 7% ont ainsi renoncé à consulter un médecin, et 6% un dentiste, contre 4% de l'ensemble des jeunes adultes pour chacun de ces professionnels de santé.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1134.pdf>

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2017

Dares Résultats, n°2019-053, novembre 2019 (Dares)

En 2017, 489 100 travailleurs handicapés sont employés dans les 103 700 établissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Cela représente 359 900 travailleurs en équivalent temps plein sur l'année, pour un taux d'emploi direct de 3,5% qui est stable par rapport à 2016.

Les modalités de mise en œuvre de l'obligation sont variées parmi les établissements assujettis : 9% versent uniquement une contribution financière à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), tandis que 80% emploient directement au moins un bénéficiaire de l'OETH. Le recours à l'emploi direct croît avec la taille de l'établissement et varie selon le secteur d'activité.

En 2017, parmi les 52 900 bénéficiaires recrutés pour la première fois dans un établissement assujetti, un tiers sont embauchés en CDI.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_travailleurs_handicapes_2017.pdf

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Alcool dans les Pays de la Loire. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2017

Rapport "Baromètre de Santé publique", n°5, janvier 2020 (ORS Pays de la Loire)

Dans les Pays de la Loire, la consommation d'alcool est en 2017 moins fréquente qu'il y a une dizaine d'années : la proportion de Ligériens de 18-75 ans consommateurs hebdomadaires a en effet diminué d'environ 20% entre 2005 et 2017 (passant ainsi de 55 à 44%) et celle des consommateurs quotidiens a été réduite de 40% (de 14 à 8%).

Malgré ce recul, les niveaux de consommation d'alcool restent élevés dans les Pays de la Loire, notamment chez les hommes. 60% d'entre eux déclarent, en 2017, en consommer au moins une fois par semaine (vs 28% des femmes), et 14% tous les jours (vs 3%).

De façon globale, près de 30% des Ligériens de 18-75 ans ont une consommation d'alcool supérieure au nouveau repère visant à en limiter les risques pour la santé ("Pour votre santé, l'alcool c'est maximum 2 verres par jour et pas tous les jours").

https://www.santepaysdelaloire.com/ors/sites/ors/files/publications/BS/2020_5_bs2017_alcool.pdf

DEMOGRAPHIE

Publications nationales :

759 000 nouveau-nés en France en 2018 : seulement 12 000 ont une mère de moins de 20 ans

Insee Première, n°1773, septembre 2019 (Insee)

En 2018, 759 000 bébés sont nés en France. Moins de 2% d'entre eux ont une mère née après 1998. Cette proportion est en légère baisse depuis une trentaine d'années après avoir fortement diminué dans les années 1970 et 1980, conséquence des lois autorisant la contraception médicalisée puis l'avortement.

Les naissances précoces sont plus fréquentes dans les départements d'outre-mer et dans le nord de la France. Les femmes nées au Maghreb et celles nées en Chine ont très rarement un enfant avant 20 ans. C'est plus souvent le cas pour celles nées en Roumanie.

La part des naissances précoces en France est légèrement inférieure à la moyenne européenne. Le Royaume-Uni est le seul pays de l'ouest de l'Europe où cette part est supérieure à la moyenne.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4211194>

610 000 personnes sont décédées en France en 2018, dont la moitié dans le département où elles sont nées

Insee Focus, n°163, octobre 2019 (Insee)

En 2018, 610 000 personnes sont décédées en France, soit le niveau le plus élevé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La moitié de ces personnes sont décédées dans leur département de naissance. La part des décès dans le département de naissance est bien plus élevée dans les DOM et dans le nord de la France, alors qu'à l'opposé, elle est faible en Île-de-France, qui fait figure d'exception.

Sept décès sur dix ont lieu dans la commune même de naissance lorsque le décès survient avant le premier anniversaire.

En outre, si une personne sur deux décède dans sa commune de domicile, seulement une sur quatre décède à son domicile.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4218743>

En 2018, l'espérance de vie sans incapacité est de 64,5 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes

Études et Résultats, n°1127, octobre 2019 (Drees)

L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Elle est calculée à partir de données exhaustives de mortalité et d'une question sur l'incapacité posée à un échantillon de 14 000 ménages. En 2018, elle s'élève en France à 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes.

Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie sans incapacité est restée globalement stable pour les femmes : même si une baisse a été observée entre 2008 et 2009, celle-ci s'est progressivement résorbée les années suivantes. Pour les hommes, la légère hausse intervenue durant ces dix dernières années reste à confirmer, car elle est essentiellement due à une progression de l'espérance de vie sans incapacité de 10 mois entre 2017 et 2018. Entre 2008 et 2018, l'espérance de vie a, en revanche, augmenté pour les hommes (+1 an et 10 mois) comme pour les femmes (+1 an) pour s'établir respectivement à 79,4 ans et 85,3 ans.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1127.pdf>

Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses

Insee Focus, n°177, décembre 2019 (Insee)

Au 1^{er} janvier 2017, 66 524 000 habitants vivent en France hors Mayotte, soit une croissance moyenne de 0,5% par an depuis dix ans. La population augmente plus vite dans les communes peu denses notamment celles situées dans la périphérie des principales villes, témoignant ainsi de la poursuite de l'étalement urbain. Les communes densément peuplées connaissent une nette progression de leur densité liée à un excédent des naissances sur les décès. Les communes peu denses attirent de nouveaux habitants ; cette attractivité se diffuse sur des territoires de plus en plus éloignés. La croissance des espaces de faible densité concerne 80% des départements.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4267787>

Bilan démographique 2019

Insee Première, n°1789, janvier 2020 (Insee)

Au 1er janvier 2020, la France compte 67 millions d'habitants. Au cours de l'année 2019, la population a augmenté de 0,3%. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au solde naturel (+141000 personnes), différence entre les nombres de naissances et de décès, bien que ce solde soit historiquement bas.

En 2019, 753000 bébés sont nés en France. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,87 enfant par femme. Il se stabilise en 2019, après avoir reculé entre 2015 et 2018. La France reste en 2017 le pays le plus fécond de l'Union européenne.

En 2019, 612000 personnes sont décédées en France. L'espérance de vie à la naissance s'établit à 85,6 ans pour les femmes et 79,7 ans pour les hommes. L'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est élevé comparativement aux autres pays d'Europe occidentale.

En 2019, 227000 mariages ont été célébrés. Après quelques années de stabilité, le nombre de mariages repart à la baisse.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4281618>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Pays de la Loire : la dynamique démographique toujours soutenue mais plus localisée

Insee Analyses Pays de la Loire, n°79, décembre 2019 (Insee)

Au 1er janvier 2017, 3 757 600 personnes résident dans les Pays de la Loire. Avec + 0,7% par an, le rythme de croissance de la population est supérieur à la moyenne nationale. Toutefois, la région n'échappe pas au ralentissement de la croissance démographique observé dans la majorité des régions françaises. La population augmente de 124 985 personnes entre 2012 et 2017, contre 150 020 entre 2007 et 2012. La Loire-Atlantique, véritable locomotive de la région, affiche un gain de population de 1,2% par an en moyenne. Au contraire des autres départements, sa croissance ne cesse de s'accroître. La Vendée, quant à elle, affiche une augmentation de population encore très soutenue (+ 0,8% par an), mais en fort ralentissement. La croissance démographique, plus modérée en Maine-et-Loire (+ 0,5%), s'érode légèrement. Si la Sarthe et la Mayenne connaissent une croissance démographique entre 2007 et 2012, ces deux départements se situent entre 2012 et 2017 dans une phase de stabilité.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4270281>

La baisse de la natalité et la hausse de la mortalité freinent la croissance démographique

Insee Flash Pays de la Loire, n°99, janvier 2020 (Insee)

Si elle reste supérieure au niveau national, la croissance démographique dans les Pays de la Loire ralentit au cours des dernières années. Depuis cinq ans, la population augmente principalement en raison de l'excédent migratoire. La baisse des naissances conjuguée à la hausse des décès sont à l'origine du ralentissement de la croissance, même si ces tendances semblent se stabiliser depuis 3 ans. La baisse des naissances s'explique en grande partie par le fléchissement de la fécondité, accompagné d'une diminution du nombre de femmes de 25 à 34 ans. La hausse des décès est à relier à l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4285636>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

Populations légales 2017

Données disponibles **sur toutes les communes** de France hors Mayotte :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/4269674>

Données sur les régions, départements et collectivités d'outre-mer :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4265511>

Des outils à (re)découvrir :

Cart'en Main

Outil proposé par l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN)

Un portail web de cartographies interactives à partir d'un ensemble de données relatives aux différents champs de l'action publique (démographie, habitat, mobilité...)...

<https://cartenmain.auran.org/visualiser/population#map=7.32/47.597/-2.947>

L'observatoire des fragilités – Grand Nord

Outil proposé par l'Assurance Maladie et l'Assurance Retraite

Un outil permettant d'identifier les territoires à enjeux sur le champ de la prévention santé/sociale (assurés sociaux de plus de 16 ans et leurs ayants droits) et de la prévention des risques du vieillissement.

<http://www.observatoiredesfragilites.fr/adws/app/06932de6-5b9e-11e9-99e3-adf319026588/>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

[ARS Pays de la Loire](#)
[Conseil départemental de Loire-Atlantique](#)
[Conseil départemental de Maine-et-Loire](#)
[Conseil départemental de la Sarthe](#)
[Conseil départemental de Vendée](#)
[Direction régionale de l'INSEE](#)
[DRDJSCS des Pays de la Loire](#)
Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays
de la Loire : [44](#)
Directions départementales de la cohésion sociale
[49](#) ; [72](#) ; [85](#)
et de la protection des populations : [53](#)

AUTRES MEMBRES

[Caisses d'allocation familiales](#)
[CARSAT Pays de la Loire](#)
[CREAI Pays de la Loire](#)
[DIRECCTE Pays de la Loire](#)
[DTPJJ Loire Atlantique-Vendée](#)
[DREAL Pays de la Loire](#)
[les MDPH](#)
[MSA](#)
[ORS Pays de la Loire](#)
[Préfecture des Pays de la Loire](#)
[Rectorat de l'académie de Nantes](#)

Editeur :

**Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
(DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**

Nous contacter :

contact@pos-pays-de-la-loire.fr

www.pos-pays-de-la-loire.fr

www.pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

